



Boulevard Auguste Reyers, 52 - 1044 Bruxelles

Gouvernement fédéral
Ministère du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Bruxelles, le 29 janvier 2024

Madame, monsieur,

Au titre du droit à l'information en matière d'environnement consacré par la Directive 2003/4/CE du parlement européen et du conseil, de la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement, et en vertu du droit d'obtenir copie d'un document émanant d'une autorité publique garanti à l'article 32 de la Constitution, je souhaiterais obtenir communication (copie numérique ou papier) de :

– tout document lié à des rendez-vous physiques, téléphoniques ou vidéos, (incluant notes, compte-rendu, correspondance) entre les services du ministère et les organisations ci- portant sur la question des PFAS depuis juin 2021.

1. AGC Chemicals
2. Arkema
3. Chemours
4. Daikin Chemicals
5. 3M
6. Solvay
7. Merck
8. Bayer
9. Dongyue
10. Archroma
11. BASF
12. Honeywell
13. Syensqo
14. W. L. Gore & Associates
15. Dupont
16. Gujarat Fluorochemicals
17. Saint-Gobain
18. Detic asbl
19. AmCham Belgium
20. Knauf Insulation
21. Essenscia
22. Plastics Europe
23. CEFIC

(Cette liste n'est pas exhaustive dans l'éventualité selon laquelle des échanges portant sur la question des PFAS avec d'autres entreprises - fabricants ou utilisateurs de PFAS ou leurs représentants - qui n'y figurent pas)

– tout document ou correspondance interne au ministère portant sur la question des PFAS depuis janvier 2022.

– toute correspondance du ministère avec le ministère fédéral de l'Economie, des services du Premier ministre ou d'autres ministères des entités fédérées belges portant sur la question des PFAS depuis janvier 2022.

Je reste à votre disposition pour toute question qui pourrait faciliter votre travail, ainsi que pour éventuellement établir une priorisation des demandes.

En vous remerciant.

Meilleures salutations,